



AGENCE RÉGIONALE
DE L'HOSPITALISATION
LA RÉUNION - MAYOTTE

République Française

Réf : n°0003600

ARH- 139, rue Jean Chatel
B.P. 2030 - 97 488 Saint-Denis Cedex
Tél : 0262.97.93.60 - Fax : 0262.97. 93. 63
E-mail : ARH974@sante.gouv.fr

A R R E T E N°130/2007/A.R.H./I.R.S.

plaçant un praticien hospitalier en position statutaire

La Directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article R.6152-48 ;

Vu le décret n° 96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux agences régionales de l'hospitalisation et notamment son article 1er ;

Vu la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;

Vu le décret du 31 août 2006 portant nomination de la directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion-Mme Vigneron-Meleder (Huguette) ;

Vu la demande de l'intéressée en date du 13 juillet 2007 ;

Sur proposition de la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales,

A R R E T E

Article 1^{er} . - Mlle le docteur Mazouzi (Soraya) est placé(e) en position de mission temporaire en vue de participer à une mission humanitaire organisée par l'Association Médecins de l'Océan Indien à ANTANANARIVO (MADAGASCAR) du 9 septembre 2007 au 15 septembre 2007.

Article 2. - La Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint Denis, le 3 août 2007

P/ La Directrice de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation

Suzanne COSIALS
Directrice Adjointe